

■ **Bar Cotton Pub SA**, à Genève, CH-660-0627992-1, achat, vente et exploitation de fonds de commerce dans le domaine hôtelier (FOSC du 23.10.2002, p. 6). Conversion des 100 actions de CHF 1'000, jusqu'ici au porteur, en actions nominatives. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives. Communication aux actionnaires: lettre recommandée. La clause statutaire relative à l'apport en nature effectué à la constitution est supprimée conformément à l'article 628 al. 4 CO. Nouveaux statuts du 10.10.2007.